Compte-rendu de réunion du conseil municipal Séance du 8 décembre 2011 - 17 h 00

Sous réserve de son approbation

L'an deux mille onze, le huit décembre, à dix sept heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle habituelle de ses séances au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josy OLIVIER, maire.

Date de la convocation: 01-12-2011.

<u>Présents</u>: Mme Chantal Boget, Monique Oddou. MM. Sébastien Catelan, Jean-Jacques Ferrero, Dominique Gueytte, Raymond Lecler, Pierre Michel, Frédéric Pinet, Robert Reynaud.

1 – Nomination d'un secrétaire de séance, approbation du dernier compte-rendu

>M. Raymond Lecler est nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu du 4 novembre est approuvé avec les remarques suivantes :

Il est noté que le prix d'un emplacement à l'année au camping municipal n'avait pas été expressement noté dans les tarifs 2012 car il n'a pas été augmenté, il reste donc fixé à 660 € par an. Il est précisé que les autres prix sont par jour et le garage mort par an. Il a été omis également de mentionner la remarque de Jean-Jacques Ferrero concernant l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la navette.

2 – Virement de crédits, délibération

Pour clore l'exercice budgétaire 2011 et

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE le virement de crédits suivant sur le budget communal (complément de la délibération du 04-11-2011)

654 pertes sur créances irrécouvrables......500 €

(il fallait lire + 6 000 € au lieu de + 6 500 € dans la délibération du 04-11-2011)

AUTORISE les crédits supplémentaires suivants :

o 125 10 1100 miles out 10 110 miles out percentage was percentage of the percentage

3 – <u>Commission d'appel d'offres</u>, compte rendu des réunions du 25-11-2011 électricité à l'école, étude géotechnique et du 8-12-2011, choix du bureau d'étude pour le profil de baignade du plan d'eau de Pigerolles **Rapporteur**: *Pierre Michel*

Suite à la mise en concurrence pour les travaux d'électricité à l'école, deux entreprises ont retiré le dossier sur les 5 pressenties au départ et une seule offre a été déposée. Cette offre étant conforme au cahier des charges du bureau d'étude, l'entreprise Avenir radio a été retenue pour 33 567 € HT.

Deux bureaux d'études ont déposé une offre pour les études géotechniques préalables et nécessaires à l'implantation des stations d'épuration. Le bureau nommé « aqu'ter », en accord avec le cabinet Merlin, maître d'oeuvre de l'opération, a été choisi avec une offre de 6 320 € HT.

Deux bureaux d'études ont déposé une offre (sur les 7 dossiers de consultations retirés) pour la réalisation du profil de baignade au plan d'eau. Les propositions étaient très différentes financièrement. Le bureau d'étude SAFEGE beaucoup moins cher a été retenu pour 3 400 € HT. L'agence de l'eau et l'agence régionale de santé ARS seront invitées à la première réunion.

- ✓ Le conseil approuve les choix de la commission d'appel d'offre.
- 4 <u>Eau et assainissement</u>, règlement de l'eau (réunion de la commission des travaux le 8-11-2011), convention à prévoir avec l'ASA (réunion du 17-11-2011), tarifs 2012

Rapporteur : Pierre Michel

Une réunion avec l'ASA de l'Estang a permis de déterminer les droits et obligations de chacun. Il est proposé que l'ASA prenne en charge les réseaux secondaires et la mairie le ruisseau principal de sa

source au plan d'eau. Les finances de l'ASA ne permettent pas d'envisager de gros travaux. Ils ont prévu cette année de renforcer la partie sous la mairie. A ce jour, les travaux des ASA ne sont plus subventionnés par l'état, la région ou le département à part si cela est nécessaire pour un agriculteur.

Le règlement de l'eau potable est obsolète. Une réunion avec Monsieur Mouriès, de la direction départementale des territoires DDT, a permis de dégrossir le sujet. Dominique Gueytte précise que le nouveau règlement sera prêt pour fin 2012. Une des propositions est d'instituer des tarifs d'abonnement différents selon le diamètre du compteur (les plus courants étant de 15 m³). Avec le foncier, l'eau constitue l'un des deux grands chantiers de la commune. Il a été demandé aux employés communaux de relever les débits des compteurs, mais cela s'avère parfois difficile car sur certains compteurs ce n'est pas noté.

Une copie du règlement sera envoyé aux conseillers municipaux.

Tarifs 2012, il est proposé de ne pas augmenter les tarifs par rapport à 2011 sauf l'eau à 0,40 €/ m³ au lieu de 0,38 €. Chantal Boget précise qu'elle est pour l'augmentation car l'eau est précieuse et Dominique Gueytte parce qu'il faut prévoir l'investissement à venir (prévoir un réservoir supplémentaire par exemple). Jean-Jacques Ferrero et Raymond Lecler souhaitent une augmentation raisonnable car le budget de l'eau est en équilibre.

Le conseil approuve au 1er janvier 2012 le prix de l'eau suivant (hors redevances pollution domestique et modernisation des réseaux de collecte dont les tarifs sont fixés par l'agence de l'eau) :

Service eau : Abonnement 40 ∈ Consommation $0,40 ∈/m^3$ Service assainissement collectif : Abonnement 25 ∈ Consommation $0,25 ∈/m^3$

5 – Bilan de la saison touristique, entretien des sentiers

Rapporteur: Jean-Jacques Ferrero

Deux réunions à l'office de tourisme ont permis de faire le bilan de la saison (une des réunions a été organisée avec les hébergeurs). 2074 visiteurs en juillet août à l'office de tourisme (augmentation de 19 % par rapport à 2010 mais travaux en 2010). L'avant et l'arrière saison ont été meilleurs mais il manque des offres d'activités (à part les balades, que proposer aux visiteurs?). Les exposants de la tour ont augmenté leur chiffre d'affaire. Il a été regretté le peu d'heures d'ouverture de l'office hors saison (14 heures actuellement). L'entretien et le balisage des sentiers (sans prendre la compétence de la communauté de communes) pourront être réalisés par des bénévoles (club des randonneuses, Julien du centre équestre, association des chasseurs, etc.) qui feront le choix des sentiers prioritaires. Josy Olivier rappelle que le syndicat mixte intercommunal des activités de randonnées SMICAR n'a qu'un mi-temps salarié pour entretenir plus de 1 500 km de sentiers. Le snack du plan d'eau a un CA en augmentation par rapport à 2010. Il est rappelé que le plan d'eau est un point crucial de l'activité touristique.

Au camping municipal, 65 % de français et 35 % d'étrangers. Sur les 8 emplacements, 350 visiteurs, le mobil home a été loué 5 semaines. Les voyageurs « légers » apprécient énormément la propreté, la proximité des commerces.

Parmi les nouvelles animations locales, il est noté l'ouverture d'une ferme pédagogique à Moydans et des cours de cuisine par Mme Bocquet à la ferme de la rose.

Sébastien Catelan suggère d'améliorer l'entrée du plan d'eau car le tas de gravier est peu accueillant. On pourrait prévoir des plantations, demander au conseil général la possibilité de mettre sur d'autres délaissés les matériaux des entreprises de goudronnage, reprendre les plans de l'aménagement du belvédère. Il faudrait relancer le conseil général au sujet du rond point, les 4 constructions nouvelles peuvent être un argument supplémentaire.

$\mathbf{6}$ – <u>Parc régional des Baronnies</u>, informations en vue de la délibération qui devra être prise avant le 28 mars 2012

Rapporteur: Jean-Jacques Ferrero

L'élaboration de la charte arrive à son terme, après les différentes réunions de concertation, l'état a rendu un avis favorable après l'enquête publique. La charte, soumise au vote des villes portes, des communautés de communes, des communes qui ont quatre mois pour délibérer. La décision finale sera prise par le ministère. Historiquement, le groupement pour l'expansion du Nyonsais et des Baronnies avait fait une proposition à la région. La labellisation est un bon projet qui demande peu de participation financière des communes (environ 2 € par habitant). La charte permet de se mettre d'accord sur un

projet. Sur environ 1 M € de budget, la répartition est la suivante : 40 % région Rhône Alpes, 20 % région PACA, 20 % CG 26, 10 % CG 05, 10 % communes. L'association « Baronnies libres sans parc a envoyé 2 555 carte pétitions « non au parc » qui comptent dans les avis défavorables recensés.

Jean-Jacques Ferrero aimerait que la délibération soit prise au plus tôt (Laragne a voté pour, Rémuzat contre). Dominique Gueytte invite chacun à retirer sur Internet (ou prendre des copies à la mairie). Le parc sera un outil pour monter des dossiers comme la chaudière bois ou les études sur le foncier. Le parc s'est proposé d'aider pour ce travail de fourmi : vérifier la disponibilité des terrains. Frédéric Pinet rappelle que ce projet date d'au moins 11 ans, au départ il comprenait les Baronnies historiques (périmètre moins étendu). Depuis l'expérience du parc régional du Queyras, il a été noté les effets positifs, qui permettent un développement. Il est noté que c'est un outil, qui aidera le secteur. Les craintes de ceux qui sont contre résident principalement dans la chasse et concernent les propriétaires terriens. Pourtant la charte est maîtrisée par les gens du territoire. Raymond Lecler est pour le report de la délibération car avant de prendre leur décision les élus doivent prendre connaissance de l'enquête publique. Il note les points positifs du parc (ne pas refuser quelque chose qui est proposé) mais rappelle qu'il ne « faut pas croire au père Noël ». Sébastien Catelan et Frédéric Pinet approuvent ce point, il n'y aura pas d'emplois directs mais cela fera un plus dans l'économie, il est rappelé que les postes des élus ne seront pas rénumérés.

✓ La charte sera soumise à délibération lors du prochain conseil municipal.

7 – <u>Sécurité routière</u>, chemin de l'Aubergerie

Rapporteur : Sébastien Catelan

Les propriétaires au lieu-dit du Moulin ont peur qu'un accident ne se produise. Leur angoisse n'a pas diminué malgré la pose de panneaux, l'interdiction de stationner et le marquage au sol d'un trottoir devant les habitations. Ils souhaiteraient la pose d'un dos d'âne, seule solution à leurs yeux pour faire ralentir les automobilistes. La situation a déjà été examinée plusieurs fois par le conseil général et les techniciens n'ont pas conseillé de poser un dos d'âne à cet endroit là.

8 – <u>La pauvreté</u> en milieu rural, lettre du secours populaire

Rapporteur: Jean-Jacques Ferrero

Une lettre du secours populaire propose d'élargir leur intervention dans le sud du département. La pauvreté dans la ruralité est une réalité. Ce courrier offre l'occasion d'être attentif. Il paraît important de ne pas se substituer aux organismes sociaux existants.

9 – <u>Hôpital de Laragne</u>, motion proposée par la mairie de Laragne

Rapporteur: Josy Olivier

Une motion est proposée par la mairie de Laragne pour s'opposer au projet de fermeture de 17 lits au sein de l'hôpital local de Laragne-Montéglin.

✓ Le conseil approuve cette motion.

10 – ONF, décision concernant la coupe de Pié Léger

Rapporteur: Dominique Gueytte

L'ONF a besoin d'une délibération pour assurer le suivi des coupes. Il est proposé une suppression de la coupe de Pié Léger car aucune offre d'achat n'a été enregistrée depuis 2007 pour ces pins . =

- Le conseil approuve la suppression de la coupe de la parcelle n° 7 inscrite à l'état d'assiette 2007 du document d'aménagement de la forêt communale de ROSANS cette coupe n'a pas d'accès.
- 11 <u>Demande de subvention</u> dans le cadre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) pour les menuiseries de la maison de Pigerolles

Rapporteur: Pierre Michel

Il est proposé de demander une subvention pour refaire les menuiseries de la maison de Pigerolles.

- ✓ Le conseil approuve ce dossier d'un montant de 54 927,74 € HT et demande à l'état une subvention de 50 % sur ce montant.
- 12 Commission urbanisme, compte rendu des réunions les 17 et 22 novembre

Rapporteur : Dominique Gueytte

La commission s'est réunie le 17 novembre puis le 22 novembre avec le bureau d'études Estrangin-Kazette. La 1^{ère} réunion a permis de faire le tour des points oubliés : zone Nh et Ac pour la ferme Chambon, Nh pour l'ancien cabanon des Coings, élargir le périmètre autour des hameaux et assouplir le règlement pour les annexes (2 x 20 m²). Le souhait de mettre la zone artisanale vers la distillerie n'a pas été accepté par l'architecte des bâtiments de France, il est alors proposé de la mettre vers Piérauche, la présence d'un chemin communal donne tout son intérêt à ce choix.

13 – Association pour le maintien et le développement de la ruralité dans les Alpes du Sud

Rapporteur: Jean-Jacques Ferrero

77 adhérents à ce jour, 4 groupes de travail : agriculture, santé, services publics, patrimoine. Un premier bilan sera dressé au 16 mars. Les gens se sentent concernés et ont envie de se battre.

14 – <u>Conventions</u> autorisation de signature avec le conseil général concernant la fourniture de sel et avec ERDF pour une servitude de passage derrière la maison de Pigerolles

Rapporteur: Josy Olivier

Deux conventions sont proposées. Avec le conseil général pour la fourniture du sel et avec ERDF pour le passage des lignes électriques dans les terrains destinés à la construction derrière Pigerolles.

✓ Le conseil approuve la signature de ces deux conventions.

15 – Questions diverses

- Lecture d'un courrier de Madame Garcin qui demande que la grande rue soit déneigée.
- Visite cantonale de la Préfète prévue en décembre
- Remerciement du Sporting club Serrois pour la mise à disposition de la navette pour emmener les enfants de Rosans au foot de Serres, invitation pour le 14 à 14 h 30
- Piste forestière à Raton. L'ONF avait prévu 1 000 € pour l'acquisition du terrain mais le propriétaire,
 Alain Cornillac, estime que ce terrain a plus de valeur
- Recensement, trois candidatures ont été reçues. Agnès Druet a été choisie
- Comité des fêtes (R. Lecler). Il a tenu son assemblée générale, 30 cartes ont été vendues, un nouveau bureau a été nommé avec 7 membres. Raymond Lecler et Chantal Boget sont les représentants de la mairie
- Sécurité (R. Lecler). Barrière de sécurité à prévoir pour séparer le chemin de Saint-Etienne de la D
 994
- Aménagements devant le camping (R. Lecler). Le conseil général s'est engagé à démolir le A. La commune a la charge d'entretenir l'abris bus. Pour éviter les dégradations, il est proposé de ne pas mettre de vitre mais du contreplaqué
- Téléthon à Rosans (R. Lecler). 2 644,30 € de dons (1 530,30 € espèces, 814 € chèques, 300 € de subvention municipale)

L'ordre du jour est épuisé, la séance publique est levée à 20 h.

	Présence	Signature
OLIVIER Josy, Maire	X	
MICHEL Pierre 1 ^{ère} adjoint	X	
FERRERO Jean-Jacques, 2ème adjoint	X	
GUEYTTE Dominique, 3ème adjoint	X	
BOGET Chantal	X	
CATELAN Sébastien	X	
LECLER Raymond	Secrétaire de séance	
ODDOU Monique	X	
PINET Frédéric	X	
REYNAUD Robert	X	